

LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES



Le Sénateur JEAN-ROBERT GAUTHIER, président de la section canadienne de l'AIPLF à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.



A) L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a été constituée au Luxembourg en 1967 grâce à l'initiative et au dynamisme de pays soucieux d'assurer un rayonnement élargi à la Francophonie. Le Canada était au nombre des pays fondateurs. Cinquante-quatre sections provenant des assemblées législatives sont aujourd'hui représentées à l'AIPLF. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que le Canada.

Depuis sa création en 1967, l'AIPLF a cherché à développer et à renforcer la solidarité et la coopération entre ses multiples sections et elle a progressivement élargi ses objectifs : ainsi, elle y a inscrit la défense des droits de la personne et la prévention des conflits. En outre, elle s'est engagée dans des programmes de coopération interparlementaire qui l'ont amenée à mettre sur pied un programme de restructuration des services documentaires des assemblées législatives des pays francophones, le Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements des pays du Sud (PARDOC).